



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU

7 MAI 2026

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bretteles-Pins, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHARD, Maire.

Date de convocation : 30 avril 2026.

Etaient présents : M. Stéphane FOUCHARD, Mme Laurence WATTEAU, M. Denis HERRAUX, Mme Laurence HUBERT, M. Patrice POUILLET, Mme Sandrine CHEVRAY, Mme Odile GODIN, M. Alain DOBREMEL, Mme Jessica RENAULT, M. Gaëtan LEBRUN, Mme Anne-Laure CORREIA, M. Ludwig HAMELIN, M. Frédéric GILOT, Mme Delphine LEGROS, M. Manuel DUBIED, Mme Nadège LEBLAY, M. Mickaël PRADO.

Etaient excusés : M. Grégory LEBLANC a donné pouvoir à M. Ludwig HAMELIN. Mme Laëtitia BOIS a donné pouvoir à Mme Laurence WATTEAU.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de pouvoir : 2

Nombre d'absents : 2

Votants : 19

L'ordre du jour comportait les points suivants :

- 1. Désignation du secrétaire de séance.**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2026.**
- 3. Stratégie territoriale et financière.**
 - 3.1. *Création d'une régie d'avance.*
 - 3.2. *Constitutions de la Commission Communale des Impôts Directs.*
- 4. Cohésion sociale et l'éducation.**
 - 4.1. *Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale.*
- 5. Rayonnement local : culture, sports et loisirs.**
 - 5.1. *Election des élus au comice agricole.*
- 6. Informations diverses.**
 - 6.1. *Informations communautaires.*
 - 6.2. *Informations municipales : Tirage au sort des jurés d'assises.*
 - 6.3. *Questions diverses.*

Date de l'affichage du procès-verbal de la séance : le 8 mai 2026.

Monsieur le Maire propose de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Remboursement d'une facture payée par le Maire ;
- Désignation d'un correspondant défense ;
- Désignation d'un élu pour la commission de contrôle des listes électorales.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

M. Frédéric Gilot prend le secrétariat de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du Procès-Verbal de la précédente séance du Conseil Municipal du 9 avril 2026.

Adopté à l'unanimité.

3. Stratégie territoriale et financière.

3.1. Création d'une régie d'avance.

Madame Laurence Watteau propose de créer une régie d'avances et/ou de recettes qui permettra à la collectivité de confier à l'agent comptable, appelé régisseur, la gestion de certaines dépenses et/ou encaissements dans un cadre strictement encadré par la réglementation.

Ainsi le régisseur sera chargé du paiement de certaines dépenses, par chèque bancaire ou par carte bancaire, dont la liste est fixée exhaustivement dans l'acte de création et parmi une liste définie par la réglementation.

Il est proposé le montant maximum de 2 000 €. Ce montant correspond à l'avance versée par le comptable publique.

Liste de dépenses :

1) Alimentation	1) Compte d'imputation : 60623
2) Produits de traitements	2) Compte d'imputation : 60624
3) Autres fournitures	3) Compte d'imputation : 60628
4) Produits d'entretien et de petits équipements	4) Compte d'imputation : 60632
5) Vêtements de travail	5) Compte d'imputation : 60632
6) Fournitures administratives	6) Compte d'imputation : 6064
7) Fournitures scolaires	7) Compte d'imputation : 6067
8) Fêtes et Cérémonies	8) Compte d'imputation : 623
9) Voirie signalétiques	9) Compte d'imputation 2152
10) Matériel et outillage technique	10) Compte d'imputation 2158
11) Mobilier et matériel de bureau	11) Compte d'imputation 2184
12) Matériel informatique	12) Compte d'imputation 2183
13) Autres	13) Compte d'imputation 2188

Les dépenses devront être exceptionnelles puisque pour bon nombre de fournisseurs, la collectivité a ouvert un compte client.

Adopté à l'unanimité

Intervention :

Madame Odile Godin demande si chaque adjoint pourra l'utiliser ou uniquement le Maire ? Sur demande et dans le cadre des dépenses autorisées, Monsieur Le Maire lui répond que seule la comptable de la collectivité pourra l'utiliser.

Monsieur Alain Dobremel demande si des achats en ligne pourront être réalisés ?

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas spécifiquement l'usage attendu puisqu'il est toujours préférable de se fournir dans les commerces de proximité mais qu'effectivement, cette carte permettra de pouvoir commander en ligne.

3.2. Election des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire rappelle le cadre légal rédigé dans la notice de ce conseil.

Il soumet au vote le tableau suivant :

1	MME	WATTEAU	LAURENCE	14/09/1969	25 RUE DES CEPES	TF
2	M.	HERRAUX	DENIS	09/09/1969	6 RUE DES BOUTONS D'OR	TF
3	MME	HUBERT	LAURENCE	18/04/1964	68 RUE DE LA PIE	TF
4	M.	POUILLET	PATRICE	01/03/1962	12 RUE DU MUGUET	TF
5	MME	CHEVRAY	SANDRINE	14/06/1972	42 RUE DES PINS	TF
6	M.	LEBLANC	GREGORY	04/09/1982	LA BEDANIERE	TF
7	MME	GODIN	ODILE	20/04/1956	12 ALLEE DES AJONCS	TF
8	M.	DOBREMEL	ALAIN	23/10/1959	64 RUE DE LA PIE	TF
9	MME	RENAULT	JESSICA	07/01/1982	10 LES GRANDES POTINIERES	TF
10	M.	LEBRUN	GAETAN	08/05/1982	13 LA LANDE DE BELROT	TF
11	MME	THOMAS-CORREIA	ANNE-LAURE	03/11/1976	13 RUE DES SITTELLES	TF
12	M.	HAMELIN	LUDWIG	03/01/1980	8 LA FERRIERE	TF
13	MME	BOIS	LAETITIA	10/09/1972	53 RUE DES PINS	TF
14	M.	GILOT	FREDERIC	02/12/1977	47 RUE DES SITTELLES	TF
15	MME	LEGROS	DELPHINE	15/08/1986	79 RUE DE LA PIE	TF
16	M.	DUBIED	MANUEL	19/03/1974	68 RUE DES BICHES	TF
17	MME	LEBLAY	NADEGE	22/12/1983	22 RUE DES GENETS D'OR	TF
18	M.	PRADO	MICKAEL	05/11/1971	14 RUE DES CHESNAIS	TF
19	M.	BONNIN	CHRISTIAN	11/01/1959	14 RUE DU MUGUET	
20	M.	WORSEY	MICKAEL	04/04/1972	48 RUE DES BICHES	CFE
21	M.	CAMUS	JULIEN	02/08/1982	6 RUE DES FOUGERES	CFE
22	MME	SUHARD	MARIE-THERESE	17/02/1947	3 LES PETITS BOURGS	TF
23	MME	MAILLARD	LOETITIA	03/11/1967	23 RUE DES ECUREUILS	TF
24	MME	GOETHAL	PASCALINE	22/09/1967	8 RUE DES FOUGERES	TF
25	M.	FOULADOUX	GIOVANI	27/01/1962	51 RUE DES PINS	TF
26	M.	BEVILLON	ERIC	20/04/1965	67 RUE DES BICHES	TF
27	M.	LEBAS	FABIEN	10/08/1977	2 IMPASSE DES BLEUETS	TF
28	MME	BERTHE	ISABELLE	13/10/1965	4 RUE DES PERVENCHES	TF
29	M.	HUBERT	DIDIER	19/11/1959	68 RUE DE LA PIE	TF
30	MME	CASTILLON	JULIE	13/02/1984	71 RUE DE LA PIE	TF / CFE
31	M.	BENMIRA	SEBASTIEN	02/12/1970	RUE DE LA FORET	CFE
32	M.	WATTEAU	PHILIPPE	21/05/1970	25 RUE DES CEPES	TF

Adopté à l'unanimité

Interventions :

*Madame Sandrine Chevray explique qu'une formation avait été proposée au début du précédent mandat.
Madame Watteau rappelle la date prévue.*

3.3. Remboursement d'une facture réglée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire explique qu'il a dû régler une facture liée à des frais de douane d'un produit acheté en Suisse pour la station d'épuration. A ce titre, il demande le remboursement d'un montant de 49 €. Il indique que cet achat correspond à des échelles mises dans les bacs de la station d'épuration pour que les grenouilles puissent en sortir. C'est un équipement réglementaire qui manquait dans notre STEP.

Adopté à l'unanimité

4. Cohésion sociale et l'éducation.

4.1. Désignation des délégués au Comité National des Actions Sociales.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de leur politique sociale, les collectivités territoriales, dont Brette-les-Pins, peuvent faire appel au Comité National d'Action Sociale. Celui-ci permet chaque jour à des milliers d'agents publics d'accéder à des prestations sociales diverses (vacances, loisirs, prêts...). Il s'apparente au Comité Social et Economique dans les entreprises privées. C'est une association loi 1901. Au niveau national, il fonctionne avec un Conseil d'Administration. Il y a lieu de désigner 2 délégués : un représentant élu et un représentant agent. Ils sont élus pour la durée du mandat. L'agent actuel est Adeline Croiseau qui souhaite continuer sa mission. L'élue actuelle est Laurence Watteau. Comme aucun élu du conseil ne se manifeste pour la remplacer, elle reconduit sa candidature pour les 6 prochaines années.

Adopté à l'unanimité

5. Rayonnement local : culture, sports et loisirs.

5.1. Désignation des délégués au comice agricole.

La commune de Brette-les-Pins fait partie de l'association qui organise le comice agricole intercommunal sur le territoire correspondant à l'ancien canton d'Ecommoy. A ce titre, il y a nécessité d'élire 2 délégués titulaires et 1 suppléant.

Monsieur Stéphane Fouchard et Madame Jessica Renault sont volontaires comme représentants titulaires. Madame Odile Godin sera suppléante.

Adopté à l'unanimité

6. Informations diverses.

6.1. Informations communautaires.

➤ **Mise à jour des tableaux pour la constitution des commissions communautaires.** Ces commissions ont lieu à l'Hôtel Communautaire à Parigné l'Evêque. Les suppléants pourront se rendre aux commissions même si le titulaire est présent.

➤ **Un premier bureau communautaire s'est réuni le mardi 5 mai 2026 :** il a été fait un tour de table de tous les Vice-Présidents, Conseillers Délégués et Directeurs Généraux de Services des communes.

➤ **Désignation d'un correspondant défense :** Le correspondant défense dans les communes a été créé en 2001. C'est un élu municipal désigné par le Maire pour incarner, au sein de sa commune, le lien entre les forces armées et la Nation.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner Monsieur Denis Herraux.

Adopté à l'unanimité

➤ **Désignation d'un élu pour la Commission de Contrôle des Listes Electorales.**

La loi 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité, a modifié la composition des commissions de contrôle des listes électorales. La commune de Brette-les-Pins ne compte qu'une seule liste en présence au conseil municipal (art.L.19, VII).

La commission de contrôle est composée de :

- Un conseiller municipal de la commune ;
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- Un délégué désigné par le président du Tribunal Judiciaire.

Madame Laurence Hubert est volontaire comme représentante titulaire. Madame Odile Godin sera suppléante.

Adopté à l'unanimité

6.2. Informations municipales.

➤ **Tirage au sort des jurés d'assises :**

- 110-1 : Lacour Thomas
- 179-8 : Sineau Guillaume
- 115-6 : Le mercier Bruno
- 134-7 : Maillard Carole
- 159-4 : Pillard Jonathan
- 133-5 : Lucas Anne-Sophie

➤ **Question sur les boites mail :** les adresses pour les élus municipaux sont créées. Il faut que chaque conseiller se connecte une première fois. Madame Delphine Legros peut les accompagner pour cette première connexion. Les adresses pour les adjoints siégeant au Conseil Communautaire sont en cours de création. A compter du lundi 11 mai, les mails seront envoyés sur les adresses @brettelespins.fr.

6.3. Questions diverses.

- Monsieur Frédéric Gilot demande s'il est possible de donner une clé au Président du club de foot pour ouvrir le deuxième vestiaire afin que les filles puissent aérer quand elles prennent des douches.
- Madame Odile Godin explique qu'elle a rencontré le médecin de Changé. Elle serait intéressée pour venir sur la commune de Brette-les-Pins ponctuellement. Monsieur le Maire lui indique que le sujet sera traité en commission « démographie médicale » au niveau de la communauté de communes.

Séance levée à 21h57.

Le secrétaire de séance,
Frédéric Gilot

Le Maire,
Stéphane FOUCHARD

